

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers présents à la séance :	19
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	7
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	11 décembre 2025
Date d'affichage :	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/115

Commande publique *Restructuration de la salle omnisports* *Signature du marché de maîtrise d'œuvre*

Par délibération n°2025/56 du 12 juin 2025, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure avec négociation relative à la maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la salle omnisports.

La commission d'appel d'offres du 5 décembre 2025 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est le cabinet DEAR (Désirs d'Espace Architectes Rennais).

Le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du conseil municipal sur la base suivante :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 3 000 000 € HT
- Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base : taux 7.95% pour un montant de 238 500 € HT
- Forfait de rémunération pour les missions complémentaires ESQ (esquisse), DIAG (diagnostic), SSI (système de sécurité incendie) et OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : 72 950 € HT

Soit un forfait total de 311 450 € HT, soit 373 740 € TTC.

Vu la délibération n°2025/56 en date du 12 juin 2025, autorisant le lancement d'une consultation selon la procédure avec négociation relative à la maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la salle omnisports.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 5 décembre 2025, décidant de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet susmentionné,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	26
<i>Votes Pour :</i>	26
<i>Votes Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le mandataire est le cabinet DEAR (Désirs d'Espace Architectes Rennais).

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toutes formes d'aide financière, toutes autorisations et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DIT que l'ensemble des dépenses seront imputées sur les crédits au budget principal 2025 de la commune et suivants dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

